

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

**Mise en œuvre de la réforme de la mastérisation, les « notes de cadrage » du ministère se suivent et sont toutes de la même eau : inapplicables et destructrices.
La responsabilité du ministre est engagée.**

Alors même que les universitaires rejettent unanimement la note concernant les maquettes de masters, le ministère vient de publier une note relative à l'accueil, l'accompagnement et la formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires. Pour Force Ouvrière, les rédacteurs de la note ont beau jouer sur les termes utilisés, ils ne peuvent masquer que les stagiaires qui arrivent sans aucune pratique professionnelle vont être abandonnés seuls dans les classes dès la rentrée prochaine.

Les personnels titulaires appelés parfois « tuteurs », parfois « compagnons », se voient chargés d'une mission impossible : accompagner ces stagiaires qui n'ont aucune formation.

Le ministère prend une énorme responsabilité qui va conduire à une fragilisation considérable des personnels et des établissements.

Les stagiaires seront bien dans les classes, seuls et en responsabilité, le ministère le confirme en renvoyant à un arrêté ultérieur les modalités et les procédures de titularisation.

Les élèves verront bien défiler une succession d'intervenants dans les classes ; rien n'est crédible dans le dispositif ministériel. Avec un dispositif essentiellement local, les stagiaires des concours 2010 seront seuls dans les classes sans formation, sans horaires réduits pour apprendre à devenir professeurs, professeurs des écoles ou CPE. C'est un coup porté à l'école publique.

La responsabilité du ministre est engagée : en réalité, tout le dispositif issu des décrets et circulaires de mastérisation des concours doit être abandonné. La note ministérielle ne peut corriger aucune des conséquences désastreuses de la mastérisation des concours : absence de formation digne de ce nom, remise en cause des droits statutaires, menaces sur la titularisation.

La mastérisation doit être abandonnée, il est encore temps avant que l'irréparable ne soit commis. Le ministre doit retirer sa note de cadrage et revenir au système de formation pendant un an en IUFM.

Montreuil, le 1^{er} mars 2010.